

Question- réponse

Lors d'une soirée d'information et de formation un contrôleur de l'A.F.S.C.A. a fait la remarque que parfois il est constaté que dans des préparations à base des viandes hachées (ex. haché porc-bœuf, oiseaux sans tête, hamburgers, chipolata,...) des additifs non-autorisés sont ajoutés.

Quels sont les additifs autorisés, pouvant être utilisés dans les viandes hachées ?

Lors des préparations en boucherie des mélanges d'épices sont généralement utilisés.

Ces mélanges peuvent contenir des additifs qui sont seulement autorisés dans certaines préparations mais ne pas dans des viandes hachées.

Ainsi, un mélange d'épice qui contient l'additif E 262 (acétates de sodium) peut être utilisé pour des produits à base de viande mais pas dans les viandes hachées, bien qu'il arrive parfois que le mode d'emploi le prévoit ou est imprécis à cet effet.

Ci-après vous trouvez la liste des additifs (aucun autre) qui peuvent être utilisés dans des viandes hachées conformément à l'arrêté royal du 1er mars 1998 relatif aux additifs autorisés dans les denrées alimentaires à l'exception des colorants et des édulcorants, notamment :

- E 300 Acide ascorbique
- E 301 Ascorbate de sodium
- E 302 Ascorbate de calcium
- E 330 Acide citrique
- E 331 Citrates de sodium
- E 332 Citrates de potassium
- E 333 Citrates de calcium

Tenez compte du fait que vous assumez l'entière responsabilité pour le produit que vous préparez. C'est à vous pour contrôler si le mélange d'épices ne contient pas des additifs qui sont interdits dans des viandes hachées.

Lors d'une constatation par l'A.F.S.C.A. de la présence d'un tel additif vous serez verbalisé et non votre fournisseur ou le fabricant.

Agri flanders

Vlaamse land- en tuinbouwbeurs



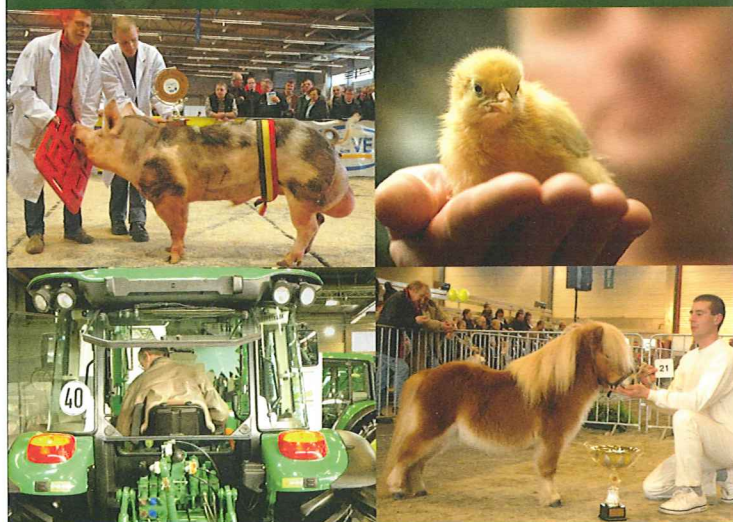
**tout le monde
gagne**
13-16 janvier 2011
Flanders Expo Gent

Organisatie: Agriflora c.v., Kortrijkseweg 1097, c. 8-9051, Gent

la Boucherie Belge

Fédération Nationale des Bouchers,
Charcutiers et Traiteurs de Belgique
Av. Houba de Strooper 784 - 1020 Bruxelles
tél. 02-735 24 70 - fax. 02/736 64 93

Pour vos publicités
contactez-nous
sur le n° 02 735 24 70 ou
e-mail: carine.vos@federation-bouchers.be



www.agriflanders.be



Nieuwsblad.be